

COLLECTIONNEURS MALEMORTOIS

14-16 Rue J.- Jaurès

19360 MALEMORT SUR CORREZE

**Dimanche
11 octobre 2026****Salle Jean FERRAT
Avenue Tour du Loyre
19360 MALEMORT-SUR-CORRÈZE****Buvette et restauration sur place****BULLETIN D'INSCRIPTION****Madame, Monsieur (NOM - Prénom) :** _____**Adresse complète :** _____**Tél :** _____**Email :** _____**N° Registre du Commerce (professionnels) :****N° Carte d'identité date lieu ou Permis de Conduire
(particuliers) :**☐ Jouets☐ Timbres☐ Muselets**Autre**Cochez la(les)
case(s) utile(s)☐ CP☐ Monnaies☐ Fèves**Je soussigné participera à la Bourse et réserve (tables)****Soit _____ €****(Entourez votre choix)****20 € la table**

1	2	3	4
----------	----------	----------	----------

Soit 10€ le mètre**Réservez vos repas : boisson, entrée, plat, fromage, dessert, café : 20€****Total _____ €****Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance du règlement (au verso) et l'accepte sans réserve****Le _____ Signature précédée de la mention "lu et approuvé" :****Inscription à retourner au secrétariat →****IMPÉRATIVEMENT accompagnée du règlement par
chèque à l'ordre des "Collectionneurs Malemortois"****Stéphane JACQUES
Résidence Galia Voie Paquerette Bt 10
Malemort 19 360
tel : 06 16 02 62 13
mail : stephanebrive19@orange.fr**

RÈGLEMENT RELATIF AU SALON MULTICOLLECTIONS DE MALEMORT

1 - Ce salon est organisé par l'Association des Collectionneurs Malemortois (loi 1901). Il est destiné à faciliter les contacts entre les collectionneurs, les négociants professionnels et le public.

2 - En l'absence du bulletin d'inscription dûment rempli, des pièces justificatives et du règlement, aucune réservation ne sera prise en considération.

3 - Les négociants doivent fournir un justificatif de leur inscription au registre du commerce. Les collectionneurs non patentés devront avoir la connaissance préalable de la réglementation en vigueur et doivent justifier de leur identité.

4 - L'attribution des emplacements sera effectuée suivant l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation de personnes pouvant porter atteinte à la bonne réputation du salon et tout individu perturbateur le jour du salon sera exclu définitivement.

5 - Les emplacements répartis par des tables de 2,20 x 0,80m dont le tarif est à 20€ (tarif non négociable) Ils ne peuvent dépasser 4 tables. L'attribution du mètre se fait sous réserve de disponibilité et en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes.

6 - La mise en place peut se faire à partir de 7h00 le dimanche et départ à partir de 17h00 selon la saison ou autorisation de l'organisateur. La mise en place peut s'effectuer le samedi entre 16h30 et 18h30. La salle fermée est sous surveillance.

7 - Tout emplacement non occupé à 9 heures sera remis à la disposition des organisateurs et non remboursable.

8 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

En cas de vol ou de dégradation,

En cas de litige d'un exposant avec un tiers, ou avec tout service public chargé d'une mission de contrôle,

En cas de mensonge tricherie ou falsification perpétrée par un exposant

9 - Les créneaux horaires d'ouverture au public sont :

8h30 -17 h 00 au printemps et en automne et l'entrée est gratuite.

10 - SEUL LE METRAGE INSCRIT AU RECTO DU PRESENT BULLETIN SERA PRIS EN COMPTE pour la réservation et selon les critères de priorité et de disponibilité précédemment énoncés.

11 - La signature du bulletin entraîne de facto l'acceptation du présent règlement.

12 - Vous serez accueillis avec plaisir et le sourire.